



**HAL**  
open science

**L'attribution de la notion de chrôma ('couleur') aux  
"Hermagoréens". Porphyre, Comm. in Hermog. Stat.  
[Py, fol. 125v, 11-16 = RGW 4, 397, 8-15]**

Frédérique Woerther

► **To cite this version:**

Frédérique Woerther. L'attribution de la notion de chrôma ('couleur') aux "Hermagoréens". Porphyre, Comm. in Hermog. Stat. [Py, fol. 125v, 11-16 = RGW 4, 397, 8-15]. Rheinisches Museum, 2011, 154, pp.206-231. halshs-00629482

**HAL Id: halshs-00629482**

**<https://shs.hal.science/halshs-00629482>**

Submitted on 22 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Frédérique Woerther

Parmi les témoignages recensés par D. Matthes dans son édition des *Fragments* d'Hermagoras<sup>1</sup> figure un passage (Fr. IB14a) de Porphyre<sup>2</sup>, extrait de son commentaire au *De statibus* d'Hermogène<sup>3</sup>. L'ensemble de la glose de Porphyre porte plus précisément sur le développement dans lequel Hermogène traite de la μετάθεσις τῆς αἰτίας ('transposition de la cause'), septième des neuf points examinés dans la conjecture. Après avoir établi que la transposition de la cause concerne les faits et que ceux-ci consistent en paroles, en actes ou en états, Hermogène passe en effet en revue les trois situations : 1° quand il s'agit de paroles, la transposition de la cause s'examine selon la lettre et l'esprit ; 2° quand il s'agit d'actes, la transposition de la cause s'examine comme une thèse ; 3° quand il s'agit d'états, la transposition de la cause se fait comme une excuse. Il fait ensuite remarquer que la nature de la transposition de la cause dépend de la personne dont on juge le fait : 1° si on juge le fait d'autrui, la transposition de la cause est incohérente et peut être contradictoire avec elle-même, tandis que 2° si ce sont nos propres actes qui sont jugés, les motifs que l'on présentera ne se contrediront pas, mais concorderont entre eux<sup>4</sup>.

Dans les *Fragments* d'Hermagoras, D. Matthes n'a pas inclus la totalité de la glose de Porphyre, mais une partie de celle-ci seulement, que nous reproduisons telle qu'elle apparaît dans l'édition de C. Walz prise comme référence (RGW 4,397,8 — 30)<sup>5</sup>, et munie ici de trois corrections tirées de notre lecture de Py :

Ἐπειδὴ τὰ ἀπ' ἀρχῆς ἄχρι τέλους σημεῖα ποιούμενος ὁ κατήγορος δοκεῖ βιάζεσθαι τὸν δικαστὴν καὶ πείθειν ὡς τοῦ ἐγκαλουμένου ἔνεκεν ταῦτα πεποιήκεν ὁ φεύγων, δεῖ πρὸς τοῦτο ἀγωνίζεσθαι τὸν φεύγοντα, καὶ μὴ τοῦ ἐπιφερομένου ἀδικήματος ἔνεκεν φάσκειν πεποιήκεναι ἢ εἰρηκέναι ἢ τὸ πάθος συμβεβηκέναι· τοῦτο γὰρ ἐστὶν ἡ μετάθεσις τῆς αἰτίας, ὃ χρώμα προσαγορεύουσιν οἱ Ἑρμαγόρειοι· ὑπάρχει δὲ <λύσις><sup>6</sup> τῶν ἀπ' ἀρχῆς ἄχρι τέλους, λύσις δὲ μετὰ ἀντιθέσεως, καὶ ἔσται ἢ ἀντιστατικὴ ἢ μεταστατικὴ ἢ ἀντεγρηματικὴ ἢ συγγωμονικὴ ἀντιστατικὴ μὲν, ἐὰν [ἐάν *del.* Py<sup>sup</sup>] ὄφελός τι προλαβόμεθα οἷον ἀναλαμβάνω τοὺς ἀποκηρύκτους, ἵνα μὴ ἀποροῦντες ἐπὶ κλοπῇ ἢ ἐπιβουλῇ τράπωνται'. Κάκεινα δὲ ὁμοίως ἀντιστατικά, ὅτ' ἂν ὄπλα ἔχων κρήνηται τυραννίδος ἐπιθέσεως· ἐρεῖ γὰρ ὅτι 'φυλάττω τῇ πόλει εἰς ἀναγκαῖον ἐπίδοσιν'... καὶ ἀπὸ ἐλέου <ἐστὶ><sup>8</sup> μετάθεσις, ὡς ἐπὶ τοῦ θάπτοντος τὸ νεοσφαγῆς σῶμα, ὅτι 'ἐλεῶν ἔθαπτον'.

Puisque l'accusateur, en utilisant le déroulement des faits comme des signes, semble exercer une contrainte sur le juge et le persuader que c'est à cause de ce pour quoi il est appréhendé que l'accusé a agi, il faut que l'accusé combatte cela et affirme que ce n'est pas pour la faute qu'on lui impute qu'il a fait cela, dit cela, ou subi tel état : c'est là la *transposition de la cause*, que les *Hermagoréens* nomment 'couleur' et qui est la réfutation du déroulement des faits, une réfutation [réalisée] au moyen d'une antithèse, et elle prendra la forme soit d'une compensation, soit d'un report <d'accusation>, soit d'une contre-accusation, soit d'une excuse. Elle prendra la forme d'une compensation si nous mettons en avant quelque avantage, par exemple 'j'accueille les bannis, pour éviter que le besoin ne les pousse à voler ou comploter'. Et, de la même façon, les arguments suivants prennent la forme d'une compensation : quand par exemple, possédant des armes, on est accusé de convoiter la tyrannie ; on dira en effet : 'je les tiens en réserve pour la cité au cas où il deviendrait nécessaire que j'apporte une contribution'. (...). La transposition <de la cause> se réalise aussi à partir de la pitié, comme dans le cas de celui qui enterre le corps d'un

\* Je remercie M. Patillon et H. Yunis pour leurs relectures et leurs suggestions.

<sup>1</sup> D. Matthes (éd.), *Hermagorae Testimonia et Fragmenta, adiunctis et Hermagorae cuiusdam discipuli Theodori Gadarei et Hermagorae Minoris Fragmentis* (Leipzig 1962).

<sup>2</sup> Né à Tyr en 234, Porphyre étudia à Athènes la grammaire avec Apollonios, la rhétorique avec Minucianus le Jeune, et en particulier la philologie et la philosophie avec Longin, un représentant du moyen-platonisme. Il quitta Athènes en 263 pour rejoindre l'école de Plotin à Rome où il resta six ans avant de partir pour la Sicile. D'après Eunape, il serait revenu à Rome après la mort de Plotin pour prendre la direction de l'école — certains traités suggèrent, par leur forme, un usage scolaire. Il mourut probablement à Rome, à un âge avancé, en 305. Outre la philosophie, les mathématiques, l'astronomie, la musique, la grammaire et l'histoire, Porphyre s'occupa de rhétorique : il composa, d'après certaines sources, un art rhétorique — ou, plus précisément, un art rhétorique sur les états de cause — destiné sans doute à un usage scolaire ; la *Souda* lui attribue un commentaire sur l'art rhétorique de Minucianus, lui aussi portant sur les états de cause ; une scolie à Hermogène fait référence à une *Collection de questions rhétoriques* (ἡ συναγωγὴ ῥητορικῶν ζητημάτων) qui incluait une discussion sur la structure générale des états de cause ; enfin, la *Souda* mentionne une *Réplique à Aristide en sept livres* (Πρὸς Ἀριστείδην ζ') et un traité *Sur le prologue de Thucydide* (Εἰς τὸ Θουκυδίδου προοίμιον). Il contribua à l'introduction définitive de la rhétorique dans l'enseignement néo-platonicien. Sur Porphyre et son activité rhétorique, cf. M. Heath, *Porphyry's Rhetoric*, CQ 53 (2003) 141 — 166.

<sup>3</sup> Des fragments du commentaire de Porphyre ont été conservés dans le « Dreimänner-Kommentar », commentaire syncrétique sur le *De statibus* d'Hermogène, dont les trois sources principales sont Sopatros, Syrianus et Marcellinos. L'auteur de la synthèse vécut dans la seconde moitié du V<sup>e</sup> s. ou durant le VI<sup>e</sup> s. Le « Dreimänner-Kommentar » a été édité par C. Walz (RGW 4,39 — 864).

<sup>4</sup> M. Patillon (éd.), *Hermogène, De statibus* (Paris 2008) 3,16 — 21, p. 26 — 8 : cf. Annexe 1.

<sup>5</sup> Le texte est cité dans l'édition RGW, prise comme référence par D. Matthes.

<sup>6</sup> *Om.* Walz. Cf. Annexe 2.

<sup>7</sup> Cf. Annexe 2.

<sup>8</sup> Cf. Annexe 2.

homme qui vient d'être éborgné : 'je l'enterrais par pitié'.

Le témoignage de Porphyre tel que D. Matthes a choisi de le découper contient plusieurs informations :

1° l'équivalence des concepts rhétoriques de 'transposition de la cause' (μετάθεσις τῆς αἰτίας) et de 'couleur' (χρῶμα). Cet élément est distingué par le jeu d'une écriture en italiques qui indique que D. Matthes rapporte directement cette équivalence aux Hermagoréens ;

2° le développement qui suit, où le traitement de la transposition de la cause s'éloigne clairement de celui qu'en propose Hermogène dans le *De stat.*, puisqu'il réserve une utilisation différente de la transposition de la cause selon que les faits impliquent des paroles, des actes ou des états :

a) l'idée que la transposition de la cause se réalise au moyen d'une des quatre antithèses : compensation, report d'accusation, contre-accusation et excuse ;

b) les deux exemples de transposition de la cause réalisée au moyen d'une compensation (« j'accueille les bannis, pour éviter que le besoin ne les pousse à voler ou comploter » et « je tiens [les armes] en réserve pour la cité au cas où il deviendrait nécessaire que j'apporte une contribution »)

c) l'exemple de la pitié (« je l'enterrais par pitié »), qui relève de l'excuse.

Ce découpage soulève cependant au moins deux questions :

- Comme l'indiquent les points de suspension figurant dans le texte grec, D. Matthes a supprimé le passage de l'édition de C. Walz dans lequel Porphyre définit l'excuse et l'illustre, ainsi que l'exemple de l'âge, qui relève de l'excuse (le texte grec ne propose pas d'exemples pour le report d'accusation ni la contre-accusation, ce qui suggère probablement la présence d'une lacune dans les manuscrits qui nous sont parvenus pour ce texte) ; il conserve en revanche l'exemple de la pitié, relevant de l'excuse. D. Matthes ne justifie pas le découpage de cette partie de la glose : il n'a ni cherché, semble-t-il, à éviter l'amoncellement d'exemples (il fallait alors supprimer un des deux exemples de la transposition de la cause réalisée au moyen d'une compensation), ni voulu sauvegarder les grandes lignes de la doctrine (la définition de l'excuse reste absente de son fragment) ;

- Quel est le sens de l'inclusion du développement consacré à la réalisation de la transposition de la cause au moyen des quatre antithèses ? Si D. Matthes a simplement cherché à fournir le contexte du passage en italiques, pourquoi a-t-il conservé un passage qui se réfère à la doctrine propre de Porphyre, qui n'éclaire en rien celle des Hermagoréens ? Estime-t-il alors que la doctrine hermagoréenne se rapproche de celle de Porphyre ? Là non plus, aucun indice ne permet d'éclairer le choix de D. Matthes.

Son commentaire<sup>9</sup> ne propose d'ailleurs pas plus de précisions. D. Matthes y affirme en effet simplement que le τόπος de la défense qu'est la μετάθεσις τῆς αἰτίας, présentée par Hermogène dans le *De stat.*, remonterait, d'après la scolie de Porphyre, aux Hermagoréens — « et probablement à notre Hermagoras », écrit-il, c'est-à-dire à Hermagoras de Temnos — qui l'appellent χρῶμα. Ce terme de χρῶμα n'est pas ici utilisé dans le sens qu'il revêt généralement, à savoir celui de « caractère général du discours », ni comme synonyme de μετάστασις τῆς αἰτίας comme on le trouve dans certaines scolies à Hermogène qui confondent les deux réalités. La correspondance μετάθεσις τῆς αἰτίας – χρῶμα, poursuit-il, est attestée dans d'autres scolies à Hermogène (qui ne mentionnent pas le nom d'Hermagoras) et permet à la défense de donner une autre « coloration » au fait dont on l'accuse et qu'il ne conteste pas en tant que tel : ainsi l'accusé modifie ou transpose la raison pour laquelle on le trouve en train d'enterrer un cadavre et remet en cause la pertinence du signe brandi par l'accusation en affirmant qu'il n'a pas tué mais enterrait le cadavre par pitié. D. Matthes ne dit rien sur l'origine hermagoréenne, ou non, des exemples transmis dans la glose de Porphyre. Il ajoute en revanche que ce τόπος semble bien authentique puisque d'autres sources attestent, dans un contexte semblable, l'emploi par Hermagoras de la 'couleur' (χρῶμα) : ainsi, le *De rhetorica* d'Augustinus, qui rappelle que, dans certains cas appelée ἀσύστατα καθ' ἑτερομερίαν ('questions sans consistance selon le déséquilibre'), l'accusé ne peut pas trouver le χρῶμα de son action. Pourtant, conclut D. Matthes, cette μετάθεσις τῆς αἰτίας n'est pas attestée chez Cicéron ni dans la *Rhét. Her.*, qui placent le πρῶγμα au centre de leurs développements consacrés à la méthode argumentative. En dépit de cette dernière remarque, c'est dans la section consacrée à Hermagoras de Temnos que D. Matthes a choisi de ranger le fragment de Porphyre.

Dans un article qu'elle a consacré à la fonction stratégique des couleurs dans la pratique déclamatoire<sup>10</sup>, L. Calboli Montefusco a accepté, sans vraiment la remettre en question, l'attribution par D. Matthes du passage de Porphyre — considéré dans les limites qu'il lui a lui-même imposées (jusqu'au fol. 125v, l. 28 = RGW 4,397,30), c'est-à-dire incluant l'exposé des moyens par lesquels la couleur permet de réfuter l'exposé des faits de l'adversaire en recourant à l'une des quatre antithèses — à Hermagoras de Temnos, puis a discuté le point qui l'intéresse plus précisément, à savoir le traitement de la notion de 'couleur' qu'on y trouve. L'ensemble de son analyse suppose en tout cas acquise l'idée que 1° la dénomination de la transposition de la cause par le terme de 'couleur' et 2° la définition de la transposition de la cause comme réfutation de l'exposé des faits proposé par

<sup>9</sup> D. Matthes, *Hermagoras von Temnos 1904–1955*, *Lustrum* 3 (1958) 58–214 et 262–78 (p. 140–141).

<sup>10</sup> L. Calboli Montefusco, *La funzione strategica dei colores nella pratica declamatoria*, in L. Calboli Montefusco (éd.), *Papers on Rhetoric*, 8, *Declamation* (Roma 2007), 157–177 (en particulier 165–172).

l'accusation au moyen des antithèses, sont deux points imputables à Hermagoras de Temnos. Elle démontre ainsi que l'assimilation de la transposition de la cause hermogénienne à la couleur des Hermagoréens ne se réduit pas à une simple question de nomenclature : au contraire, cette réduction d'un terme à un autre est le signe d'une confusion entre la transposition de la cause (c'est-à-dire, dans la conjecture, la substitution d'un motif à un autre motif, quand l'accusé nie l'acte qu'on lui impute) et la transposition de l'accusation (c'est-à-dire le choix stratégique opéré par par la défense dès le début du discours pour justifier, au moyen des antithèses, l'action criminelle dont on l'accuse et qu'il reconnaît) : dans ce dernier cas, et contrairement à ce qui se passe dans la transposition de la cause, l'action n'est pas niée, mais « colorée »<sup>11</sup>.

M. Heath estime en revanche que la glose de Porphyre — qu'il considère dans son extension maximale, soit sur plus de trois pages de l'édition Walz (RGW 4,397,8—399,26 = Porphyry **F 7** dans l'édition par M. Heath des fragments de la rhétorique de Porphyre<sup>12</sup>) — ne peut être attribuée à Hermagoras de Temnos<sup>13</sup>. Selon lui, l'argument de D. Matthes qui renvoie à l'usage augustinien de *color* ne tient pas : non seulement Augustinus n'attribue pas le terme à Hermagoras, mais son usage diffère de celui que Porphyre assigne aux Hermagoréens : chez Porphyre, le terme technique de *χρῶμα* est en effet réservé à la défense dans un cas de conjecture et désigne l'argument, dans la division de la conjecture, par lequel la défense présente une explication innocente des faits qui sont considérés comme criminels par l'accusation. Si Cicéron, l'auteur de la Rhét. Her. ou Quintilien n'ont jamais présenté de divisions aussi subtiles dans leurs analyses des lieux de la conjecture, c'est que la « couleur » est une des innovations apportées au II<sup>e</sup> s. dans le champ de la rhétorique qui ont contribué à rendre obsolètes les théories antérieures des états de cause. Chez Sénèque le Père, Quintilien<sup>14</sup> ou Augustinus<sup>15</sup>, le terme de « couleur » connaît ainsi un usage beaucoup moins spécifique<sup>16</sup> : il n'est pas particulièrement réservé à la défense et peut être défavorable. Aussi — et même à supposer que Porphyre ait mal compris l'usage hermagoréen<sup>17</sup> du terme en restreignant sa portée et sa valeur à celles que lui donnent ses contemporains du III<sup>e</sup> s. —, faut-il prendre en compte l'idée que la théorie se développe et se modifie avec le temps et accepter l'idée que les usages moins précis que l'on trouve chez Quintilien ou Sénèque sont eux aussi le résultat d'une évolution. Et M. Heath de conclure : « Aucune raison solide ne permet de supposer qu'Hermagoras de Temnos a employé *χρῶμα* en un sens pertinent. L'évidence du rôle joué par Porphyre comme vecteur d'information sur Hermagoras le Jeune devrait donc nous conduire à conclure qu'il nous offre avec ce témoignage une preuve de l'évolution continue que subit l'emploi de ce terme au II<sup>e</sup> s., au moment où se développe la théorie des états de cause »<sup>18</sup>. Partant donc de l'idée que **F 7** se rapporte dans sa totalité à la doctrine défendue par des « Hermagoréens »<sup>19</sup>, M. Heath estime que ce témoignage ne peut pas être attribué à Hermagoras de Temnos, parce que la doctrine de la « couleur » dont Porphyre se fait ici l'écho, équivalente à celle de la transposition de la cause hermogénienne dans la topique de la conjecture, est trop subtile et trop proche des innovations du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. pour pouvoir être située au II<sup>e</sup> s. av. J.-C. — date à laquelle on situe Hermagoras de Temnos —, et parce qu'il n'existe aucune occurrence pertinente du terme *color* chez Cicéron ni dans la Rhét. Her. D'autre part, et eu égard au rôle que joue par ailleurs Porphyre dans la transmission de la doctrine d'Hermagoras le Jeune, il semble que **F 7** puisse être attribué à ce dernier — bien que les termes dans lesquels s'exprime M. Heath ne permettent pas de décider si cette doctrine est, selon lui, fidèlement retranscrite par Porphyre ou si elle a subi des modifications de la part de l'exégète.

*La notion de χρῶμα ('couleur') chez les « Hermagoréens », d'après le témoignage de Porphyre*

Voici le texte tel que nous proposons de le découper (édité ici par nos soins à partir de Py<sup>20</sup>) :

Porphyre, Comm. in Hermog. Stat. [Py, fol. 125v,11—16 ; RGW 4,397,8—15]<sup>21</sup>

<sup>11</sup> L. Calboli Montefusco (voir note 10) 161 rapporte à ce propos d'image avec laquelle S.F. Bonner décrit la fonction des couleurs qui, chez Sénèque, sont « the Persian carpet of the declaimer : look at it from one angle and the colours are bright and clear, the pattern simple, but observe it from another angle, and the shade deepens, the pattern changes, and the whole appears in a different light » (S.F. Bonner, *Roman Declamation in the Late Republic and Early Empire* (Liverpool 1969) 56).

<sup>12</sup> Cf. M. Heath, *Porphyry's rhetoric : texts and translation*, Leeds International Classical Studies 1.5 (2002) 1—41 (texte grec p. 8—9 et traduction anglaise p. 28—29) et *Porphyry's Rhetoric* (voir note 2) 158—160.

<sup>13</sup> M. Heath, *Hermagoras : Transmission and Attribution*, *Philologus* 146 (2002), 287—298 (p. 292—293).

<sup>14</sup> Quint. Inst. or. 4,2,88—100.

<sup>15</sup> Augustinus, *De rhet.* (éd. R. Giomini), §16, p. 63,8—12.

<sup>16</sup> Cf. L. Calboli Montefusco, *Ductus and color : The right way to compose a suitable speech*, *Rhetorica* 21 (2003) 113—131 (p. 115 sq.).

<sup>17</sup> Sc. Hermagoras de Temnos.

<sup>18</sup> M. Heath (voir note 13) 293.

<sup>19</sup> Dans ces conditions, il faudrait alors considérer que l'emploi que fait Porphyre de *χρῶμα* tout au long de son témoignage ne procède pas d'un simple choix terminologique commode, mais révèle la volonté de la part du commentateur d'exposer la théorie des Hermagoréens sur ce point.

<sup>20</sup> Le manuscrit de référence pour le « Dreimänner-Kommentar » est Py, dont découlent toutes les autres copies : cf. H. Rabe, *Aus Rhetoren-Handschriften*. 11. Der Dreimännerkommentar W. IV RhM 64 (1909) 578—589 (585).

<sup>21</sup> Le nom de Porphyre apparaît fol. 125v, *in margine*, face à la l. 11.

Ἐπει τὰ ἀπ' ἀρχῆς ἄχρι τέλους σημεῖα ποιούμενος ὁ κατηγορὸς δοκεῖ βιάζεσθαι τὸν δικαστὴν καὶ πείθειν ὡς τοῦ ἐγκαλουμένου ἔνεκεν ταῦτα πεποιήκεν ὁ φεύγων, δεῖ πρὸς τοῦτο ἀγωνίζεσθαι τὸν φεύγοντα, καὶ μὴ τοῦ ἐπιφερομένου ἀδικήματος ἔνεκεν φάσκειν πεποιηθέναι ἢ εἰρηκέναι ἢ τὸ πάθος συμβεβηκέναι· τοῦτο γὰρ ἔστι ἡ μετάθεσις τῆς αἰτίας, ὃ χρῶμα προσαγορεύουσιν οἱ Ἑρμαγόρειοι.

Puisque l'accusateur, en utilisant le déroulement des faits comme des signes, semble exercer une contrainte sur le juge et le persuader que c'est à cause de ce pour quoi il est appréhendé que l'accusé a agi, il faut que l'accusé combatte cela et affirme que ce n'est pas pour la faute qu'on lui impute qu'il a fait cela, dit cela, ou subi tel état : c'est là la transposition de la cause, que les Hermagoréens nomment 'couleur'.

Le découpage adopté pour définir les limites du témoignage de Porphyre sur les Hermagoréens considère une portion de texte moins importante que celles qui ont été conservées par D. Matthes (qui intègre l'idée que la transposition de la cause se réalise au moyen d'une des quatre antithèses, ainsi que certains exemples) et M. Heath (qui retient la totalité de la glose de Porphyre) : étant donné que, dans la suite immédiate de la glose, le verbe ὑπάρχει a pour sujet λύσις et non χρώμα<sup>22</sup>, c'est Hermogène que Porphyre entend ici commenter (même s'il s'en éloigne beaucoup, il est vrai, puisque la théorie présentée ici est celle de Porphyre), non la doctrine des Hermagoréens. Quand, dans le reste de son commentaire, Porphyre recourt au terme χρώμα, ce n'est pas, semble-t-il, pour se référer à la théorie hermagoréenne, mais parce que, venant lui-même de mentionner que les usages de μετάθεσις τῆς αἰτίας et de χρώμα sont équivalents, c'est le second terme qui lui paraît plus commode à employer.

Les informations que délivre ce fragment sont claires : ne s'intéressant ici qu'à une simple question de nomenclature, Porphyre assigne aux « Hermagoréens » l'usage de la notion de 'couleur' pour désigner exactement ce qu'Hermogène appelle la μετάθεσις τῆς αἰτίας ('transposition de la cause').

### *L'attribution de la glose de Porphyre*

Il s'agit de reprendre ici, pour les analyser, les développer ou les critiquer, certaines des preuves avancées par D. Matthes et M. Heath, et de suggérer des indices supplémentaires pour clarifier la question de l'attribution de la glose de Porphyre telle qu'on l'a présentée dans le découpage ci-dessus.

#### *1° La faiblesse d'un argument présenté par D. Matthes : le témoignage d'Augustinus*

Il importe en premier lieu de critiquer l'un des arguments proposés par D. Matthes pour justifier l'attribution de la glose de Porphyre à Hermagoras de Temnos : selon lui, la notion de 'couleur' était en effet attestée dans une autre source, le *De rhet.* d'Augustinus, à propos des ἀσύστατα καθ' ἑτερομερίαν ('questions sans consistance selon le déséquilibre'). Or cet argument présente une double faiblesse.

Tout d'abord, le passage du *De rhet.* qui évoque la notion de 'couleur' (*color*)<sup>23</sup> ne mentionne pas explicitement le nom d'Hermagoras; de plus, il semble que, de façon générale, la doctrine des ἀσύστατα ('questions sans consistance') ne doive pas être attribuée au Temnite<sup>24</sup>. Ainsi, l'argument par le *De rhet.* militerait même plutôt *contre* une attribution de ce fragment au Temnite.

Mais il existe une objection plus profonde encore, qui remet cette fois en question la valeur testimoniale du *De rhet.* : aucun élément n'indique en effet que ce traité soit une source suffisamment fiable pour la reconstitution des thèmes hermagoréens. M. Heath<sup>25</sup> a en effet récemment proposé de réévaluer le témoignage du *De rhet.* en soulignant que la posture critique de son auteur ne permettait pas d'assigner à Hermagoras les éléments qui ne lui sont pas explicitement attribués sans risque de tomber dans l'erreur. De plus, le contexte du *De rhet.*, comme son auteur, demeurent relativement obscurs : si certaines références situent sa composition après le I<sup>er</sup> s. (mention de Théodore de Gadara), d'autres développements (absents du *De rhet.* mais que l'on trouve chez Julius Victor ou Fortunatianus) militent en faveur d'une date antérieure au milieu du II<sup>e</sup> s., sans compter que certains points de doctrine (l'identification de la νόησις comme un *officium oratoris* distinct, l'identification de la séquence « question – justification – point à juger – support », l'emploi privilégié du terme ζήτημα face à la στάσις typiquement hermagoréenne) s'écartent très clairement de la doctrine d'Hermagoras. Il convient donc de ne pas accorder au *De rhet.* plus d'importance qu'il ne le mérite, dans la mesure où le texte est réécrit et remanié de façon à présenter un matériau plus adapté à l'enseignement de la rhétorique à l'époque tardive qui est la sienne ; dans ces conditions, il n'y a aucune garantie qui permette d'affirmer que les éléments qu'il contient — *a fortiori* ceux qui ne sont pas explicitement présentés comme tels — soient, dans leur totalité, assignables à Hermagoras de Temnos.

En raison des incertitudes que soulève la valeur testimoniale d'Augustinus, il est donc préférable de renoncer à considérer le *De rhet.* comme un argument valable dans la question de l'attribution du fragment de Porphyre.

<sup>22</sup> Cf. la totalité de la glose de Porphyre, éditée dans l'Annexe 2.

<sup>23</sup> Fr. IB19b Matthes.

<sup>24</sup> Cf. F. Woerther, « Hermagoras et la doctrine des ἀσύστατα ('questions sans consistance') », à paraître dans *Mnemosyne*.

<sup>25</sup> Cf. M. Heath (voir note 13) 288–289.

## 2° Les « Hermagoréens » : disciples d'Hermagoras de Temnos ou d'Hermagoras le Jeune ?

Si la périphrase οἱ περὶ Ἑρμαγόραν peut faire référence à la personne d'Hermagoras « sans considération de son entourage »<sup>26</sup>, cette signification ne peut pas être étendue aux expressions *Hermagorei* / οἱ Ἑρμαγόρειοι. Qui sont alors ces « Hermagoréens » — membre d'une école ou sectateurs d'un personnage reconnu — mentionnés par Porphyre ? Il semble que cette dénomination puisse se rapporter à deux groupes distincts.

Il importe de rappeler tout d'abord que plusieurs témoignages mentionnent l'existence d'une école hermagoréenne.

a) Les premiers remontent à Cicéron :

- Cic. Brut. 263 (= Matthes IA6)<sup>27</sup> :

*C. Sicinius igitur Q. Pompei illius, qui censor fuit, ex filia nepos, quaestorius mortuus est ; probabilis orator, iam uero etiam probatus, ex hac inopi ad ornandum, sed ad inueniendum expedita Hermagorae disciplina. Ea dat rationes certas et praecepta dicendi ; quae si minorem habent apparatus — sunt enim exilia —, tamen habent ordinem et quasdam errare in dicendo non patientes uias. Has ille tenens et paratus ad causas ueniens, uerborum non egens, ipsa illa comparatione disciplinae dicendi iam in patronorum numerum peruenerat.*

Caius Sicinius, fils de la fille du censeur Quintus Pompeius, est mort questeur ; c'est un orateur estimable, d'ailleurs déjà estimé à son époque, qui sortait de l'école d'Hermagoras, insuffisante pour les questions de l'ornement mais utile pour celles de l'invention. Elle donne des règles définies et des préceptes oratoires qui, s'ils présentent très peu d'apprent — car le style en est sec —, suivent malgré tout un ordre et comportent certaines méthodes qui permettent de ne pas se fourvoyer quand on parle. Fort de ces méthodes et bien préparé, il abordait les causes sans manquer de mots ; cette préparation et les enseignements oratoires de cette école suffirent à le faire aussitôt parvenir au nombre des avocats.

- Cic. Brut. 271 (= Matthes IA7) :

*Itaque ne hos quidem equites Romanos amicos nostros, qui nuper mortui sunt, <omittam>, P. Cominium Spoletinum, quo accusante defendi C. Cornelium, in quo et compositum dicendi genus et acre et expeditum fuit ; T. Accium Pisaurensem, cuius accusationi respondi pro A. Cluentio, qui et accurate dicebat et satis copiose, eratque praeterea doctus Hermagorae praeceptis, quibus etsi ornamenta non satis optima dicendi, tamen, ut hastae uelutibus amentatae, sic apta quaedam et parata singulis causarum generibus argumenta traduntur.*

Aussi n'oublierai-je pas même deux chevaliers Romains, nos amis, morts il y a peu : Publius Cominius de Spolète contre l'accusation duquel j'ai défendu Caius Cornelius ; son style était bon, aisé, énergique ; et Titus Accius de Pisaur, qui était l'accusateur quand j'eus à répondre en faveur d'Aulus Cluentius ; il parlait avec soin et assez d'abondance ; on lui avait en outre enseigné les préceptes d'Hermagoras qui, malgré le peu de ressources qu'ils présentent pour l'ornement oratoire, fournissent néanmoins des arguments tout prêts et adaptés à chaque type de cause, comme on fournirait à des vélites des javelines déjà munies de leur courroie.

Comme Caius Sicinius est contemporain d'Hortensius et probablement lui aussi plus vieux que Cicéron d'une dizaine d'années, l'école qu'aurait fondée Hermagoras de Temnos (le seul Hermagoras que Cicéron ait pu connaître pour des raisons de chronologiques) serait donc attestée dès 95 av. J.-C. et se serait concentrée sur l'invention rhétorique en proposant une méthode rigoureuse, des règles efficaces — renvoyant sans doute à l'énumération et à la division des états de cause — et des arguments prêts à l'emploi — une méthode de lieux ? — que sur l'expression, le style et l'ornement.

b) Un siècle plus tard après Cicéron, Quintilien mentionne explicitement l'existence d'« Hermagoréens » en Inst.or. 7,4,3.4 (= Matthes IB15a)<sup>28</sup> :

*Cum de poena iudicium est, a parte eius qui causam dicit aut defensio est criminis aut inminutio aut excusatio aut, ut quidam putant, deprecatio. Defensio longe potentissima est qua ipsum [et] factum quod obicitur dicimus honestum esse. Abdicatur aliquis quod inuito patre militarit, honores petierit, uxorem duxerit : tuemur quod fecimus. Hanc partem uocant Hermagorei κατ' ἀντίληψιν, ad intellectum id nomen referentes : Latine ad uerbum tratatam non inuenio, absoluta appellatur. Est enim de re sola quaestio, iusta sit ea necne.*

<sup>26</sup> C'est ainsi que le témoignage de Jean Doxapatrès, dans son *Commentaire aux Progymnasmata d'Aphthonios* se réfère à Hermagoras le Jeune (RGW 2,513,19—26 = Matthes III, 3 ; texte cité dans notre propre édition à partir de Ld, fol. 63r,21—24 ; Vδ, fol. 97v,24—29 ; Wc, fol. 70r,37—39) : Ἐπει δὲ πάντα τὰ τῶν περιστάτικῶν ταῖς ἐκφράσεσιν ὑποπίπτειν χωρὶς τῆς αἰτίας ἀπεφηνάμεθα, φέρεται δὲ τις καὶ διαφορὰ πρὸς ἀλλήλους παρὰ τῶν παλαιῶν, τὸν τρόπον οἱ μὲν μὴ ἔχειν ὑπόστασιν μήτε μὴν ἐκφράζεσθαι δυνατὸν ἀπεφαινοντο, ὡς οἱ περὶ Ἑρμαγόραν τε καὶ Ἀψίνην, οἱ δὲ καὶ αὐτὸν ἀναγκαιῶς ἐκφράζεσθαι, ὡς οἱ περὶ Θέωνα τὸν Πλατωνικόν (Comme nous avons montré que toutes les circonstances entrent dans la description, à l'exception de la cause et que les Anciens, à ce qu'on dit, eurent entre eux des avis différents, les uns montrèrent que la manière n'avait pas de substance et qu'il n'était pas possible de la décrire, comme Hermagoras et Apsinès, tandis que les autres montrèrent qu'elle est nécessairement décrite, comme les disciples de Théon le Platonicien). Sur ce sens de la périphrase « οἱ περὶ suivi d'un nom de personnage », cf. J. Humbert, *Syntaxe Grecque* (Paris 31993) 51, § 72 : « De même, l'article transforme en substantif une modalité adverbiale — lieu, temps, qualité, degré, négation — ainsi que les prépositions suivies de leur complément. La langue trouvait là des possibilités d'expression variées et étendues ; comme il est normal quand il s'agit de tours très fréquents, le procédé donne parfois des signes d'usure : c'est ainsi que l'article a parfois fait perdre à la préposition toute valeur propre, comme c'est le cas pour οἱ περὶ qui, signifiant d'abord l'entourage d'une personne, peut la comprendre elle-même et finit parfois par désigner la personne, sans considération de son entourage : (...) Plut. *Pyrrhus* 20 οἱ περὶ Φαβρίκιον "Fabricius" ».

<sup>27</sup> H. Malcovati (éd.), *Cicéron, Brutus* (Leipzig 1965).

<sup>28</sup> M. Winterbottom (éd.), *Quintilien, Institution oratoire* (Oxford 1970).

Au moment où l'on doit juger d'une peine, celui qui plaide sa cause soit défend le fait incriminé, soit le diminue, soit l'excuse, soit, comme le pensent certains, demande pardon. Mais la défense de loin la plus puissante est celle qui nous fait dire que le fait qu'on nous reproche est en lui-même honorable. Un homme est déshérité parce que, malgré l'avis de son père, il s'est fait soldat, a brigué les charges publiques, s'est marié : nous défendons ce que nous avons fait. Cette partie, les Hermagoréens l'appellent *κατ' ἀντιληψιν* (selon l'antilepse), rapportant ce terme à la saisie [par les sens ou l'intelligence] : je ne trouve pas de traduction littérale en latin ; on l'appelle [défense] absolue. En effet, la question ne porte que sur le fait isolé : est-il juste ou non ?

Si Quintilien atteste l'existence de deux rhéteurs distincts ayant porté le nom d'Hermagoras — Hermagoras de Temnos et Hermagoras, disciple de Théodore<sup>29</sup> — c'est bien au premier que les « Hermagoréens » se réfèrent ici.

Ce passage se situe en effet dans le livre 7 de l'Inst.or., qui examine la *dispositio* ('disposition') en fonction des différents états de cause. Dans le chapitre 4 de ce livre, c'est la question de la *qualitas* ('qualité') que Quintilien aborde, et qui semble concerner aussi bien les suasoirs que les controverses et le genre démonstratif : une fois que le fait est établi, on recherche sa qualité<sup>30</sup>. Ce passage fait plus précisément référence à une division spécifique de la qualité : l'espèce juridique, que Quintilien avait en effet présentée précédemment (Inst.or. 3,6,57) dans le système hermagoréen comme l'une des subdivisions de la qualité, mais qu'il ne nomme pas explicitement ici. Il est néanmoins aisé d'identifier cette espèce juridique, car elle est définie de la même façon que dans le De inu. — elle concerne l'attribution des récompenses et des châtements<sup>31</sup> — et ses deux espèces sont la *pars adsumptiua* ('espèce empruntée') et la *pars absoluta* ('espèce absolue')<sup>32</sup>. Cette 'espèce absolue' contient en elle-même et de manière évidente la question de savoir si une chose est bonne ou mauvaise (dans l'exemple du père produit ici, nul besoin de recourir à des moyens de défense extérieurs, comme c'est le cas dans l'espèce empruntée : le père a déshérité son fils et celui-ci se défend) et elle est, d'après Quintilien, appelée *κατ' ἀντιληψιν* dans la terminologie de l'école hermagoréenne. Ce témoignage rattache donc clairement les *Hermagorei* ('Hermagoréens') à Hermagoras de Temnos et sa doctrine des états de cause.

c) Enfin, le témoignage de Troilos de Sidè (*Prolégomènes à la Rhétorique d'Hermogène*) — et de Maxime Planude<sup>33</sup>, qui dépend de lui — mentionne des Ἑρμαγόρειοι à propos de la définition de la rhétorique :

Οἱ δὲ Ἑρμαγόρειοι οὕτως ὠρίσαντο αὐτὴν λέγοντες ῥητορικὴ ἐστὶ περὶ λόγον δύναμις, τέλος ἔχουσα τὸ πείθειν ὅσον ἐφ' ἑαυτῆ. Παραλείπεται δὲ καὶ οὗτος ὁ ὅρος. Οὐ περιέχει γὰρ τὸ ὑποκείμενον, τούτεστι τὰ πολιτικὰ πράγματα.

Les Hermagoréens la (sc. la rhétorique) définirent ainsi, en disant que : « La rhétorique est la capacité dans le domaine du discours, qui a pour fin la persuasion dans la mesure où cela lui est possible ». Mais cette définition est incomplète. Car elle n'englobe pas le sujet, c'est-à-dire les affaires politiques<sup>34</sup>.

Cette définition remonte très certainement à la tradition d'Hermagoras de Temnos puisqu'elle est proche des définitions conservées par Sextus Empiricus et Augustinus, qui se rapportent sans ambiguïté à ce personnage (même si la teneur du témoignage d'Augustinus ne semble pas toujours très exacte selon les passages où il mentionne le Temnite<sup>35</sup>).

En effet, la définition hermagoréenne de la rhétorique présente selon Troilos quatre caractéristiques : elle est 1° une 'capacité' (δύναμις), 2° dont la 'fin' (τέλος) est 3° la persuasion (τὸ πείθειν) et ce, 4° 'dans la mesure du possible' (ὅσον ἐφ' ἑαυτῆ). Troilos (et Maxime Planude à sa suite) ajoute que cette formule est défectueuse, car elle ne comprend pas le 'sujet' (τὸ ὑποκείμενον) de la rhétorique, à savoir les 'affaires politiques' (τὰ πολιτικὰ πράγματα). Or Sextus Empiricus<sup>36</sup> et Augustinus<sup>37</sup> ont attribué à Hermagoras de Temnos l'idée que la

<sup>29</sup> Cf. Quint. Inst. or. 3,1,18 : *Plura scripsit Theodoros, cuius auditorem Hermagoran sunt qui uiderint* (Théodore écrit davantage ; son auditeur fut Hermagoras, que certains [de nos contemporains] purent voir).

<sup>30</sup> Sur le début, un peu confus, de ce chapitre, cf. W. Kroll, *Rhetorica VI. Die πραγματικὴ στάσις des Hermagoras*, *Philologus* 91 (1936) 197–205 (p. 200–202), qui se reporte à F. Sehlmeier, *Beziehungen zwischen Quintilians "Institutio Oratoria" und Ciceros rhetorischen Schriften* (Diss. Münster 1912) 64.

<sup>31</sup> Comparer Cic. De inu. 10,14 et 23,69 et Quint. Inst. or. 7,4,3.

<sup>32</sup> Comparer Cic. De inu. 11,15 et 23,69 et Quint. Inst. or. 7,4,4,7.

<sup>33</sup> Cf. Maxime Planude, *Prolégomènes à la rhétorique* (= Rabe, PS 7,65,7–13 ; RGW 5,213,16–22 ; Matthes IB5b) : Οἱ δὲ Ἑρμαγόρειοι οὕτως δύναμις περὶ λόγον, τέλος ἔχουσα τὸ πείθειν ὅσον ἐφ' ἑαυτῆ. Ἐλλιπὴς δὲ καὶ οὗτος οὐ γὰρ περιέχει τὸ ὑποκείμενον, τούτεστι τὰ πολιτικὰ πράγματα. Τὸ μέντοι δύναμις πράγμα ἐστὶν ἐν μεσότητι ὧ ἔξεστι καὶ καλῶς καὶ κακῶς χρῆσασθαι, ὡς πλοῦτος, ἰσχυρὸς, μάχαιρα, οἷς ὁμοίον ἐστὶ καὶ ἡ ῥητορικὴ (Les Hermagoréens [définirent] ainsi [la rhétorique] : « [C'est] la capacité, dans le domaine du discours, qui a pour fin la persuasion dans la mesure où cela lui est possible ». Mais cette [définition] aussi est défectueuse, car elle n'englobe pas le sujet, c'est-à-dire les affaires politiques. Or la « capacité » est une réalité intermédiaire, et dont il est possible de faire un usage et bon et mauvais, tout comme la richesse, la force ou un couteau — ce à quoi la rhétorique est quelque chose de semblable).

<sup>34</sup> Le passage se situe dans Pa (fol. 39v, l. 42–44) et Pc (fol. 54v, l. 45–47) [= Rabe, PS 5,57,12–16 ; RGW 5,52,30–53,3 ; Matthes IB5a].

<sup>35</sup> Cf. *infra*.

<sup>36</sup> Cf. Sextus Empiricus, *Aduersus Rhetores* 62 (= Mau 96,9–11 ; Matthes IB4) : Καὶ Ἑρμαγόρας τελείου ῥήτορος ἔργον εἶναι ἔλεγε τὸ θεὸν πολιτικὸν ζήτημα διατίθεσθαι κατὰ τὸ ἐνδεχόμενον πειστικῶς (Quant à Hermagoras, il disait que la fonction de l'orateur accompli est de traiter d'une manière aussi persuasive que possible la question politique posée).

<sup>37</sup> Cf. Augustinus, *De rhetorica* 2–3 (Giomini 38,2–40,2 ; Matthes IB3) : « Donc, c'est, pour ainsi dire, de l'avis général que la fin de la tâche de l'orateur consiste à persuader (*finis est oratoris officii persuadere*). Mais puisque cette [définition]

rhétorique traite des questions — et non simplement des ‘affaires’ (τὰ πράγματα), comme le suggère le témoignage de Troilos — politiques : Sextus parle en effet de τὸ τεθὲν πολιτικὸν ζήτημα (la question politique posée) et Augustinus écrit *in ciuilibus quaestionibus* (dans les questions politiques). De plus, Sextus et Augustinus ont également reconnu à Hermagoras l’idée que la rhétorique est une ‘tâche’ (ἔργον, *officium*) dévolue à l’orateur, tandis que la formule de Troilos envisage la rhétorique comme une ‘capacité’ (δύναμις). Toutefois, la formule conservée par Troilos présente deux points communs avec les définitions de Sextus Empiricus et Augustinus : 1° la notion de persuasion — cf. πειστικῶς (Sext. Emp.), *persuadere* (Aug.) et τὸ πείθειν (Troil.)<sup>38</sup> —, et 2° l’idée que la rhétorique se caractérise plus par son intention que son résultat — cf. κατὰ τὸ ἐνδεχόμενον (Sext. Emp.), *quatenus rerum et personarum condicio patitur* (Aug.) et ὅσον ἐφ’ ἑαυτῇ (Troil.). Même si elle s’en rapproche, la formule de Troilos n’est donc pas complètement superposable à celles que Sextus et Augustinus ont conservées : la conception de la rhétorique comme ‘capacité’ (δύναμις) et l’absence de la mention des questions politiques dans sa définition sont des éléments décisifs qui l’interdisent. Dans ces conditions, il faudrait donc considérer que sa définition dérive de la définition authentique de la rhétorique par Hermagoras de Temnos, mais qu’elle a été effectivement remaniée au cours du temps et au gré des contextes théoriques qui se sont succédés, par les Hermagoréens, c’est-à-dire les disciples de son école dont on trouve encore des traces dans le *De rhet.* d’Augustinus<sup>39</sup>.

Ces éléments invitent à penser que, des trois Hermagoras que connaît la tradition rhétorique<sup>40</sup>, seul Hermagoras de Temnos aurait véritablement fait école : ce serait alors de lui que se réclameraient les Hermagoréens mentionnés par Porphyre ; cependant, compte tenu de l’état lacunaire des informations dont dispose sur la tradition hermagoréenne, il est impossible de savoir par quel canal Porphyre aurait alors eu vent de la doctrine de ces disciples d’Hermagoras de Temnos. Une seconde hypothèse, tout aussi valable, consiste à identifier à travers ces Hermagoréens des rhéteurs de l’entourage d’Hermagoras le Jeune, dont la doctrine (et notamment la théorie des états de cause) nous est essentiellement parvenue — comme l’a démontré M. Heath — par le vecteur de Porphyre.

### 3° Trois indices en faveur d’une attribution du fragment aux disciples d’Hermagoras de Temnos ?

Bien qu’il soit impossible de décider si les « Hermagoréens » font référence aux disciples d’Hermagoras de Temnos ou à ceux d’Hermagoras le Jeune — et ce en raison de l’état lacunaire des informations dont on dispose —, trois indices sembleraient militer en faveur d’une attribution du fragment aux disciples d’Hermagoras de Temnos.

a) Parmi les témoignages conservés sur Hermagoras, un seul autre texte — tardif lui aussi — mentionne la notion rhétorique de ‘couleur’ (χρῶμα / *color*). Il s’agit d’une scolie anonyme au *De stat.*<sup>41</sup> qui dérive de la glose

---

semblait pouvoir aboutir à de fausses accusations (car l’orateur ne persuade pas toujours et, dans le cas où il ne parvient pas à persuader, il ne perd pas pour autant la faculté et le nom d’orateur), Hermagoras ajouta, afin d’échapper aux fausses accusations, et laissa dans ses écrits que la fin de la tâche de l’orateur consiste à persuader, dans la limite où la condition des choses et des personnes le permet (*finem esse oratoris officii persuadere, quatenus condicio rerum personarumque patitur*). Ce même terme de « persuasion » (*uerbo persuadendi*) donna souvent lieu à d’autres fausses accusations, qui furent évidemment découvertes par Platon et longuement traitées dans le *Gorgias*, mais sans cesse reprises ensuite avec beaucoup plus d’impudence par certains techniciens, détracteurs d’Hermagoras. Ils disent en effet que persuader n’est pas la fin propre de la tâche de l’orateur, mais que c’est une fin qui est commune à presque tout le monde ; car, disent-ils, les mathématiciens eux aussi persuadent des objets qui sont venus à leur connaissance, les médecins eux aussi persuadent des objets qui sont contenus dans leur art, et même les artisans et les ouvriers dans les boutiques et tous ceux de ce genre peuvent persuader d’une façon crédible n’importe qui de ce qu’ils font, rendant leurs comptes, en quelque sorte : donc la définition n’est pas complète, puisqu’elle a le caractère commun seulement, et n’a pas le caractère propre (*ergo non esse integram finem, qui solam communitatem habeat*) ; en effet, l’acte de persuader est commun à beaucoup, et par conséquent persuader ne peut être la fin propre de la tâche de l’orateur (*careat proprietate, esse <enim> actum persuadendi communem cum multis et idcirco persuadere non esse proprium finem oratoris officii*). C’est à cette fausse accusation qu’Hermagoras s’est aussi opposé fort à propos : il dit en effet que la tâche de l’orateur consiste à persuader, dans la limite où la condition des sujets et des personnes le permet, et seulement dans les questions politiques (*dicit enim esse oratoris officium persuadere, quatenus rerum et personarum condicio patitur, dumtaxat in ciuilibus quaestionibus*). Car les questions traitées par les médecins et les philosophes et toutes les questions de ce genre se situent en dehors de la règle politique, que les Grecs appellent πολιτική ».

<sup>38</sup> Comme me l’indique justement M. Heath, πειστικῶς et *persuadere* ne sont pas exactement parallèles, dans la mesure où ‘*persuadere* (persuader)’ implique que l’orateur parvient à convaincre effectivement, tandis que ‘πειστικῶς (de façon persuasive) + verbe’ signifie que l’orateur a accompli sa fonction, bien qu’il ne soit pas nécessairement parvenu à convaincre.

<sup>39</sup> Sur cette question, cf. K. Barwick, Augustinus Schrift *De Rhetorica* und Hermagoras von Temnos, *Philologus* 105 (1961) 97—110.

<sup>40</sup> Cf. L. Radermacher, Hermagoras, *RE* VIII 2 (1913) 692—696.

<sup>41</sup> Fr. IB14b Matthes. Nous le reproduisons ici dans notre édition réalisée à partir des deux manuscrits Pa = Paris. gr. 1983 (fol. 66v, scolie mineure, l. 12 — fol. 67r, scolie mineure l. 20) et Pc = Paris. gr. 2977 (fol. 88r, scolie mineure l. 7—25) : Πάθος γὰρ προβαλεῖται τῆς ψυχῆς ὁ φεύγων, ὅπερ συγγνώμης οἰκείου. τὴν μετάθεσιν τῆς αἰτίας οἱ Ἑρμαγόρειοι χρῶμα καλοῦσιν, λύει δὲ τὴν μετάθεσιν τῆς αἰτίας ὁ κατηγορὸς ὡς τὰ πολλὰ μεταληπτικῶς· τὸ δὲ μεταληπτικὸν ἐστὶ κατὰ τὸν τρόπον εὐρισκόμενον· ἐρεῖ γὰρ ‘οὐχ οὕτως ἔδει, ἀλλ’ ἐτέρως’· οἶον ἔθαπτον ἐλεῶν· ‘ἀλλὰ μὴνύειν ἔδει πρὸς τοὺς ἀρχοντας, εἰ σὺ μὴ τὸν φόνον εἰργασμένος ἦσθα’. Μετάθεσις γίνεται, ὅταν ὁ φεύγων τὸ σημεῖον εἰς ἕτερον μεταφέρῃ, παρὸ πειρᾶται δεικνύειν ὁ κατηγορὸς, οἶον ὡς ἐπὶ τοῦ θάπτοντος τὸ νεοσφαγῆς σῶμα· ἐρεῖ γὰρ ὅτι ‘τυχὴν



de Porphyre, puisqu'elle affirme l'équivalence μετάρθεσις τῆς αἰτίας – χρώμα et assigne l'emploi de la 'couleur' aux « Hermagoréens » : elle ne permet donc pas d'éclairer davantage la question de l'attribution du fragment de Porphyre. En revanche, un coup d'œil sur l'histoire de la rhétorique indique que la notion de 'couleur' existe déjà à date ancienne. La 'couleur' (*color*) désignant un motif, une cause (*causa*), est en effet attestée chez Quintilien, qui constitue avec Cicéron les deux sources principales pour la reconstitution des thèmes hermagoréens. Si les vingt occurrences de *color* dans les traités de rhétorique cicéroniens<sup>42</sup> participent « à la fois du 'je ne sais quoi' et du signe absolu, celui qui révèle immédiatement l'identité ou l'état d'un ensemble »<sup>43</sup> et renvoient ainsi à une notion qui relève uniquement du domaine de la stylistique, certains des emplois de *color* dans l'Inst. or. se rapprochent davantage du sens que χρώμα possède dans la glose de Porphyre. En effet, outre le sens « d'origine clairement cicéronienne » résidant non « dans tel ou tel propos, mais dans une tonalité générale du discours »<sup>44</sup>, *color* peut aussi avoir, chez Quintilien, un sens proche « du *color* des écoles de déclamation décrites par Sénèque »<sup>45</sup>, c'est-à-dire qu'il désigne une stratégie argumentative adoptée par la défense ou l'accusation dans le cadre de l'invention rhétorique et permet d'argumenter selon différents points de vue. À partir du moment où la couleur est choisie, la controverse assume les caractéristiques d'un état de cause et est discutée avec la topique correspondante<sup>46</sup> :

*Ut ille parasitus qui ter abdicatum a diuite iuuenem et absolutum tamquam suum filium adserit, habebit quidem colorem quo dicat et paupertatem sibi causam exponendi fuisse, et ideo a se parasiti personam esse susceptam quia in illa domo filium haberet, et ideo illum innocentem ter abdicatum quia filius abdicantis non esset.*

Par exemple, un parasite qui réclame comme son fils un jeune homme trois fois chassé par un homme riche et trois fois pardonné ; il recourra à la couleur suivante : c'est la pauvreté qui l'a conduit à exposer son enfant, s'il a pris ce rôle de parasite c'est parce qu'il avait un fils dans la maison en question, et que si le jeune homme a été trois fois chassé alors qu'il ne le méritait pas, c'est parce qu'il n'était pas le fils de celui qui le chassait<sup>47</sup>.

Dans ce passage, *color* désigne ainsi la cause avancée par l'accusé pour sa défense : la pauvreté. Bien qu'il ne soit pas particulièrement réservé à la défense et qu'il puisse être défavorable chez Quintilien<sup>48</sup>, le *color* est proche de ce que Porphyre introduit dans sa glose sous le nom de χρώμα, mais il n'a pas encore atteint le sens spécialisé de « transposition de la cause ». On peut ainsi supposer que le caractère technique du χρώμα dont Porphyre se fait l'écho serait le résultat d'un long processus de reconceptualisation et de réduction du *color*, tel qu'il est attesté par Quintilien et qui correspondrait à la notion introduite à l'origine par Hermagoras de Temnos.

b) La doctrine de la μετάρθεσις τῆς αἰτίας telle qu'Hermogène l'expose dans le De stat. reste bien entendu inconnue de Cicéron et Quintilien<sup>49</sup>. Toutefois, comme me l'indique M. Patillon, l'examen de la cause (αἰτία, *causa*) et de sa négation seraient probablement de tradition hermagoréenne, puisqu'on trouve dans le De inu. 2,25—28 — ainsi que dans la Rhét. Her.<sup>50</sup> — des développements sur les points que doit examiner la défense parmi les lieux de la conjecture qui sont tirés de la cause (*causa*). L'esquisse d'une théorie de la 'transposition de la cause' serait alors à mettre au crédit d'Hermagoras de Temnos — sans que celui-ci ne soit explicitement mentionné par Cicéron ou l'auteur de la Rhét. Her. —, et la 'transposition de la cause' (ou 'couleur') mentionnée par Porphyre correspondrait alors à un outil rhétorique introduit par le Temnite, que ses disciples auraient développé au cours du temps pour lui conférer un plus grand degré d'élaboration.

c) Un dernier argument irait dans le sens d'une attribution de la glose de Porphyre aux disciples d'Hermagoras

ἡλέουον' (En effet, l'accusé fait valoir l'état de son âme, ce qui est propre à l'excuse. La transposition de la cause, les Hermagoréens l'appellent « couleur », et l'accusateur réfute la plupart du temps la transposition de la cause au moyen d'un transfert, et le transfert s'invente selon la manière : on dira en effet « il ne fallait pas <agir> ainsi, mais d'une autre manière » ; par exemple, « j'enterrais <le cadavre> parce que j'avais pitié », « mais il fallait dénoncer <le meurtrier> aux autorités, si tu ne l'avais pas commis ». La transposition <de la cause> a lieu quand l'accusé transpose le signe sur autre chose que ce que l'accusateur s'efforce de montrer, par exemple, dans le cas de celui qui enterre le corps d'un homme qui vient d'être tué ; car il (*sc.* l'accusé) dira « j'avais pitié de son sort »).

<sup>42</sup> On compte 8 occurrences du terme dans le De Orat. (2,54,5 ; 2,60,4 ; 3,96,1 ; 3,98,4 ; 3,100,5 ; 3,199,4 ; 3,200,1 ; 3,217,3), une dans le De part. orat. (39,3) et le De opt. gen. orat. (8,8), sept dans le *Brutus* (70, 9 ; 87, 12 ; 162, 6 ; 170, 9 ; 171, 1 ; 298, 4 ; 320, 8) et trois dans l'*Orator* (42,11 ; 65,11 ; 169,3).

<sup>43</sup> C. Lévy, La notion de 'color' dans la rhétorique latine : Cicéron, Sénèque le Rhéteur, Quintilien, in A. Rouveret, S. Dubel, V. Naas (éd.), Couleurs et Matières dans l'Antiquité : Textes, Techniques et Pratiques (Paris 2006) 185—199 (p. 185).

<sup>44</sup> C. Lévy (voir note 43) 194. Il s'agit par ex. des occurrences en Inst. or. 6,3,107.110 ; 6,5,5 ; 8,5,28 ; 9,4,17 ; 10,1,59.116 ; 10,6,5 ; 10,7,7 ; 12,10,71...

<sup>45</sup> C. Lévy (voir note 43) 195.

<sup>46</sup> Cf. L. Calboli Montefusco (voir note 10) 161—163. C'est notamment le cas des occurrences en Inst. or. 3,6,92 ; 3,8,44 ; 4,2,88.90.94.97.100.

<sup>47</sup> Inst. or. 4,2,95.

<sup>48</sup> C'est également le cas des exemples de couleurs conservés par Sénèque le Père.

<sup>49</sup> Ce dont convient d'ailleurs D. Matthes (voir note 9) 141.

<sup>50</sup> Cf. Rhét. Her. 2,4.

de Temnos : Hermagoras le Jeune — de même qu'Hermagoras, disciple de Théodore<sup>51</sup> — n'est pas cité ailleurs à propos de la division des causes. Il importe cependant, là aussi, de noter que la faible quantité d'informations conservées sur Hermagoras le Jeune ne permet pas de tirer de conclusions définitives sur la rhétorique qu'il aurait développée.

### *Conclusion*

Si l'on adopte ainsi le découpage minimal, proposé ici, du témoignage de Porphyre, il semble que le terme de χρώμα ('couleur') désigne exactement ce qu'Hermogène appelle la μετάθεσις τῆς αἰτίας ('transposition de la cause'). La remarque du scoliaste ne concerne alors qu'une simple question de nomenclature. Compte tenu du degré d'élaboration de cette notion, elle ne peut être attribuée directement, comme le fait D. Matthes, au personnage « Hermagoras de Temnos », qui appartient à une période où les divisions dans l'analyse des lieux de la conjecture n'avaient pas encore atteint ce degré de raffinement ; d'ailleurs, Porphyre l'attribue aux « Hermagoréens ». Ceux-ci doivent-ils être identifiés aux disciples de l'école d'Hermagoras de Temnos, dont plusieurs témoignages conservés évoquent l'existence dès l'époque de Cicéron ? Ou désignent-ils simplement les rhéteurs qui suivent les enseignements d'Hermagoras le Jeune (II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ?

La question reste ouverte. En tout état de cause, la 'couleur' évoquée dans le témoignage de Porphyre constitue — comme le rappelle M. Heath — une innovation récente dans l'histoire de la rhétorique (que l'on peut situer vers le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) et qui, si elle remonte originellement au terme de χρώμα / *color* probablement introduit par le Temnite dans le champ de la rhétorique au II<sup>e</sup> s. av. J.-C., en livre une version réélaborée, affinée, redéfinie sous l'influence des doctrines contemporaines et des écoles concurrentes du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

---

<sup>51</sup> Sur Hermagoras, disciple de Théodore (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.), essentiellement connu pour son activité de déclamateur (certains fragments de ses déclamations ont été conservés par Sénèque le Père), cf. L. Radermacher (voir note 37) et D. Matthes (voir note 1).

## ANNEXES

### 1. Hermogène, De statibus (éd. M. Patillon) 3,16—21, p. 26—28<sup>52</sup> :

Ἡ μετάθεσις τῆς αἰτίας πρὸς τὰ ἀπ' ἀρχῆς ἄχρι τέλους γίνεταί· ἐκεῖνα δὲ ἦτοι ἐν λόγοις ἐστὶν ἢ ἐν ἔργοις ἢ ἐν πάθεσι. Κἂν μὲν ἐν λόγοις ᾗ, κατὰ ῥητὸν καὶ διάνοιαν ἢ μετάθεσις τῆς αἰτίας εἰσάγεται, οἷον· νέος πλούσιος νύκτωρ κωμάσας εἰς τὸ δεσμοτήριον ἐδόθησε « θαρρεῖτε, ὧ δεσμῶται· οὐκ εἰς μακρὰν λυθήσεσθε » καὶ φεύγει τυραννίδος ἐπιθέσεως· ἐνταῦθα γὰρ, ὁμολογῶν εἰρηκῆναι, τίνι διανοία εἶπε, σκοπεῖν ἀξιοῖ. Ἐὰν δὲ ἐν ἔργοις ᾗ τὰ ἀπ' ἀρχῆς ἄχρι τέλους, ἢ μετάθεσις τῆς αἰτίας θετικῶς ἐξετασθήσεται, οἷον· πεφώραταί τις ἐπ' ἐρημίας θάπτων νεοσφαγῆς σῶμα καὶ φεύγει φόνου· θέσιν γὰρ περανεῖ, ὅτι καλὸν τὸ τοὺς ἀτάφους θάπτειν. Ἐὰν δὲ ἐν πάθεσι, συγγνωμονικῶς ἢ μετάθεσις εἰσάγεται, οἷον· συνεχῶς εἰς τὴν ἀκρόπολιν νέος πλούσιος ἀφορῶν δακρύει καὶ φεύγει τυραννίδος ἐπιθέσεως· « ἐλεήσας γάρ » φησὶ « τοὺς τυραννουμένους οὕτω διετέθη ». Εἰδέναι δὲ δεῖ, ὅτι ταῦτα μὲν πάντα ἐν πᾶσι στοχασμοῖς εὐρίσκειται, πλεονάζει δὲ ἕκαστον ἐν τῷ οἰκείῳ. Ἔτι ἢ μετάθεσις τῆς αἰτίας, ἂν μὲν ἀφ' ὧν ἄλλοι πεποιήκασιν ἢ κρίσις γίνηται, ἔσται καὶ πεπλανημένη καὶ ἐναντία πῶς ἑαυτῇ, οἷον· τρισαριστέως εἰκόνα ἔστησαν οἱ πολέμοι, καὶ φεύγει προδοσίας· ἐρεῖ γὰρ θαυμάζοντας αὐτὸν ἐκείνους στήσαι ἢ προτρέποντας τοὺς παρ' αὐτοῖς ἢ ἐξίλουμένους αὐτὸν ἢ ἄλλως φθόνον κινήσαι βουλομένους· ταῦτα γὰρ πάντα εἶναι ἀληθῆ οὐ δύναται· διὸ φαμεν καὶ πεπλανημένα δεῖν χρώματα ἐν τῷ τοιοῦτῳ στοχασμῷ εὐρίσκεισθαι. Ἐὰν δὲ ἀφ' ὧν τις αὐτὸς πεποίηκε κρίνηται, ἢ ἐν τι ἐρεῖ ἢ καὶ πλείονα, ἀλλ' ἀκόλουθά γε ἀλλήλοις, οἷον· νύκτωρ τις μεταίτων ληστείας φεύγει· ἐρεῖ γὰρ διὰ τοῦτο νύκτωρ, ὅτι αἰσχύνεται, καὶ ὅτι οὐ βούλεται δυσοίωνιστος εἶναι μεθ' ἡμέραν προσαιτῶν τοῖς ἐντυγχάνουσι, καὶ ὅτι μᾶλλον τηνικαῦτα διδάσιν οἱ ἄνθρωποι ἀνεμμένοι ἤδη τῇ γνώμῃ, καὶ εἶ τι τοιοῦτον· ταῦτα γὰρ πολλὰ ὄντα οὐκ ἐναντιοῦνται ἀλλήλοις.

La transposition de la cause concerne les faits. Ces faits consistent en paroles, en actes ou en états. S'ils consistent en paroles, la transposition de la cause est présentée selon la lettre et l'esprit des paroles : une nuit, un homme jeune et riche s'est dirigé vers la prison avec une troupe de fêtards et il a crié : « courage, prisonniers ! sous peu vous serez délivrés », et il répond à l'accusation de convoiter la tyrannie. En effet ici, tout en reconnaissant l'avoir dit, il demande qu'on considère dans quel esprit il l'a dit. S'ils consistent en actes, la transposition de la cause s'examine comme une thèse : quelqu'un a été surpris dans un lieu solitaire en train d'enterrer le corps d'une personne qui venait d'être tuée, et il répond à une accusation de meurtre. En effet il développera une thèse : il dira qu'« il est bien d'ensevelir les morts ». S'ils consistent en états, la transposition de la cause est proposée comme une excuse : un homme jeune et riche pleure continuellement en regardant vers la citadelle, et il répond à l'accusation de convoiter la tyrannie. Il dit en effet : « c'est la pitié pour les sujets des tyrans qui m'a mis dans cet état ». On doit savoir que tous ces procédés se rencontrent dans toutes les conjectures, mais que chacun prédomine dans celle qui lui est appropriée. En outre, quand le jugement s'appuie sur le fait d'autrui, la transposition de la cause est à la fois incohérente et jusqu'à un certain point contradictoire avec elle-même : les ennemis ont élevé une statue à un triple lauréat du prix de bravoure, et il répond à l'accusation de trahison : en effet il dira qu'ils l'ont élevée par admiration pour lui ou pour le donner en exemple aux leurs ou pour se le rendre propice ou encore dans le but d'exciter les jalousies. En effet tous ces motifs ne peuvent pas être tous vrais et c'est pourquoi nous disons qu'on doit rencontrer dans une telle conjecture des *couleurs* incohérentes. En revanche, quand on est jugé sur ses propres actes, on présente un seul motif ou encore plusieurs, mais en ce cas concordants : quelqu'un qui mendie la nuit répond à une accusation de brigandage ; il dira en effet qu'il mendie la nuit, parce qu'il a honte, parce qu'il ne veut pas être, en mendiant de jour, une rencontre de mauvais augure, parce que les gens alors plus détendus sont aussi plus généreux, et tout autre argument de ce genre. En effet ces motifs, quoique nombreux, ne se contredisent pas entre eux.

### 2. Py, fol. 125v, l. 17 – fol. 126v, l. 12 [RGW 4,397,8–399,26] :

Ἐπεὶ τὰ ἀπ' ἀρχῆς ἄχρι τέλους σημεῖα ποιούμενος ὁ κατηγορὸς δοκεῖ βιάζεσθαι τὸν δικαστὴν καὶ πείθειν ὡς τοῦ ἐγκαλουμένου ἔνεκεν ταῦτα πεποίηκεν ὁ φεύγων, δεῖ πρὸς τοῦτο ἀγωνίζεσθαι τὸν φεύγοντα, καὶ μὴ τοῦ ἐπιφερομένου ἀδικήματος ἔνεκεν φάσκειν πεποιηκῆναι ἢ εἰρηκῆναι ἢ τὸ πάθος συμβεβηκῆναι· τοῦτο γὰρ ἐστὶ ἢ μετάθεσις τῆς αἰτίας, ἢ χρῶμα προσαγορεύουσιν οἱ Ἑρμαγόρειοι, ὑπάρχει δὲ λύσις τῶν ἀπ' ἀρχῆς ἄχρι τέλους, λύσις δὲ μετὰ ἀντιθέσεως, καὶ ἔσται ἢ ἀντιστατική ἢ μεταστατική ἢ ἀντεγλημματική ἢ συγγνωμονική· ἀντιστατική μὲν, ἐὰν [ἐάν *del.* Py<sup>com</sup>] ὄφελός τι προβαλόμεθα, οἷον· ἀναλαμβάνω τοὺς ἀποκηρυκτοὺς, ἵνα μὴ ἀποροῦντες ἐπὶ κλοπῆν ἢ ἐπιβουλὴν τράπωνται'. Κάκεινα δὲ ὁμοίως ἀντιστατικά, ὅτ' ἂν ὄπλα ἔχων κρίνηται τυραννίδος ἐπιθέσεως· ἐρεῖ γὰρ ὅτι· φυλάττω τῇ πόλει εἰς ἀναγκαίαν ἐπίδοσιν'. [*post* ἐπίδοσιν *lac. ind.* Heath] <...> Συγγνωμονικὰ δὲ, ὅσα λαμβάνεται ὑπ' ἀγνοίας, ἢ μέθης, οἷον πλούσιος νέος ὤμοσεν ἐν συμποσίῳ τυραννήσειν· λέξει γὰρ ὅτι ἐν εὐωχίᾳ καὶ μέθῃ οὐδεὶς ἀπὸ τῶν λεγομένων πολυπραγμονεῖ· καὶ ἀπὸ τῆς ἡλικίας· νέων ἐστὶ τὸ καὶ τυραννίδας ἀπειλεῖν καὶ τοιαῦτα ἀλαζονεύεσθαι. Καὶ ἀπὸ ἐλέου ἐστὶ μετάθεσις, ὡς ἐπὶ τοῦ θάπτοντος τὸ νεοσφαγῆς σῶμα, ὅτι· ἐλεῶν ἔθαπτον'. Διττὴ δὲ τῶν χρωμάτων ἢ ἀνωτάτω διαφορά. Τὰ μὲν γὰρ ἐν τῇ ὑπόθεσι κείμενα εὐρίσκομεν, τὰ δὲ αὐτοῦ ἔξωθεν εὐρίσκομεν καὶ πορίζομεθα. Παρέχει μὲν οὖν αὐτῇ ἢ ὑπόθεσις ὡς ἐπὶ τοῦ ἀλλοτρίᾳ γυναικὶ τάλαντον καταλιπόντος ἐν διαθήκαις καὶ εἰπόντος· ὡφροσύνης ἔνεκα καταλείπω', εἶτα κρινόμενης μοιχείας. Ἐνταῦθα γὰρ τὸ χρῶμα κεῖται ἐν τῷ ζητήματι, ὅτι διὰ ὡφροσύνην ἢ χάρις. Ἐξωθεν δὲ τῆς ὑπόθεσεως, ὅταν αὐτοὶ ζητοῦντες τὸ χρῶμα πορίζομεθα, ὡς ὁ ἀφορῶν εἰς τὴν ἀκρόπολιν πλούσιος· φήσει γὰρ ἐλεεῖν τοὺς τυραννουμένους. Περὶ δὲ ποσότητος τῶν χρωμάτων, πότερον πλείοσι χρηστέον ἢ ἐνὶ καὶ πότερον πεπλανημένοις ἢ συμφωνοῦσιν, εἴρηται. Ἐκβάλλει δὲ τὸ χρῶμα τοῦ φεύγοντος ὁ κατηγορὸς ἐκ τῆς τοῦ ἀκολούθου ἀναιρέσεως ἢ ἀπαιτήσεως· οἷον Περικλῆς παρὰ Μεγαρεῦσι κρίνεται διὰ τὸ ψήφισμα ἐκεῖσε κατενεχθείς. Λέξει γὰρ· ὑπὲρ ὑμῶν πεποίηκα· μελλόντων γὰρ Ἀθηναίων στρατεύειν ἐφ' ὑμᾶς ἔστησα τῷ ψήφισματι τὴν ὀργήν'. Ὁ δὲ ἐναντίος ἐκ τῆς τοῦ ἀκολούθου ἀπαιτήσεως ἐκβαλεῖ λέγων ὅτι· χρῆν σε τοιγαροῦν ἕστερον λῦσαι'. Ἡ συναγωγή δὲ τοῦτου ἐκ τῆς τοῦ ἀκολούθου ἀναιρέσεως· οὐ τοίνυν ἐποίησας τοῦτο· οὐκ ἄρα Μεγαρεῦσι χαρίζομενος ἔγραψας'. Ἐν γὰρ τῇ τῶν

<sup>52</sup> Nous avons modifié la traduction de μετάθεσις τῆς αἰτίας proposée par M. Patillon (présentation d'un autre motif) pour les besoins de la discussion.

ἐξ ἀκολουθίας ἀπαιτήσει προτάττεται μὲν τὸ κατὰ θέσιν, ἔπεται δὲ τὸ κατὰ ἀναίρεσιν. †κατὰ ἀναίρεσιν δὲ πάλιν ἐκείνον τὸν τρόπον† προτάττοντες διὰ τῆς θέσεως κατασκευάζομεν, οἷον· ὑπὲρ ἡμῶν ἔπραττες· οὐκ ἔδει σε ἐπιμνεῖναι τῇ τοῦ πινακίου γραφῇ οὐδὲ Λακεδαιμονίοις ἐνστήναι ἀξιούσι τὸ ψήφισμα ἀνελεῖν. Ἐποίησας δὲ ταῦτα καὶ ἐνέστης· οὐκ ἄρα τῇ πρὸς Μεγαρέας εὐνοίᾳ τοῦτο ἔπραξας. Ὁμοίως δὲ καὶ ἐπὶ τοῦ τρέφοντος τοὺς ἀποκηρύκτους· ἐρεῖ μὲν ὁ τρέφων ὑπὲρ τῆς πόλεως πεποίηκα, ἵνα μὴ σπάνει τῶν ἐπιτηδείων ἐπιβουλεύσῃ τῇ πόλει, ὁ δὲ λύσει λέγων ἐν σπάνει τῆς πόλεως οὐσης ἔδει φιλοτιμεῖσθαι σίτον ἢ δεομένην χρημάτων εἰσφέρειν· ἀλλὰ μὴν οὐκ ἔχαρίσω, οὐκ ἄρα εὐνοίᾳ πεποίησας. Τοῦτο πάλιν ἐξ ἀκολούθου ἀπαιτήσεως, εἶτα ἀναίρεσεως, ἢ πάλιν ἄλλ' ἐλεῶν ἔτρεφον, ὁ δὲ ἐκβάλλει λέγων ἐχρῆν τοὺς οἰκείους τοὺς γένοιτο προσήκοντας, τοὺς ἀτυχοῦντας τῶν πολιτῶν, οὐχὶ τοὺς πονηροτάτους, ὅ ἔστιν ἐκ τῆς τοῦ ἀκολούθου ἀπαιτήσεως. Καὶ Δημοσθένης ἐν τῷ παραπρεσβείας λέγοντος Αἰσχίνου περὶ Φωκέων ὅτι ἠπατήθην, ὅρα πῶς ἐκβολὴν ἐποίησατο τοῦ χρώματος. Ἐρεῖ τοίνυν μισεῖν τὸν ἀπατήσαντα, ἀλλὰ μὴν οὐ μισεῖς, οὐκ ἄρα ἠπατήθης. Ἐκ δὲ τῆς ἀναίρεσεως οὕτως· οὐκ ἐχρῆν τοὺς οἰκείους περιορᾶν, οὐδὲ περὶ τοὺς λοιποὺς ὑβριστῆν εἶναι καὶ ἀγνώμονα· καὶ περὶ τοὺς πολίτας δὲ ὑπάρχεις βίαιος καὶ περὶ τοὺς οἰκείους ἀγνώμων· οὐκ ἄρα οὔτε κηδεμονία τῆς πόλεως, οὔτε οἴκῳ τούτους τρέφεις. Καὶ ὁ Δημοσθένης ἐξ ἀναίρεσεως· τούτων οὐδένα ἀκούω τῶν λόγων, οὐδὲ ὑμεῖς. Δεῖ δὲ καὶ ἀπὸ τῶν προοιμίων ἀναρεῖν τὰ χρώματα, ὁ δὲ καὶ Δημοσθένης εἴωθε ποιεῖν ἐπὶ τῶν ἀντιθέσεων, προλύων πρὸ καιροῦ τὰς ἀντιθέσεις. Ἔστιν ἐκβολὴ χρωμάτων καὶ ἡ τῶν αἰτιῶν ὑπεξαίρεσις. Προαναγοῦμεν γὰρ τὰ ἄλλα πάντα ἵνα εἰς ἓν περικλείσωμεν τὸν ἀντίδικον, οἷον ὡς ἐπὶ τῆς κρινομένης μοιχείας ἐπειδὴ νύκτωρ ἐδάκρυεν· ἐρεῖ ὁ κατήγορος· οὐ πατήρ σοι τέθνεκεν, οὐκ ἀδελφός, οὐ παῖδες· ὃ καὶ Δημοσθένης ἐχρῆσατο λέγων· ἐὰν δείξῃς ὡς δι' εὐθύθειαν ἢ ἄγνοιαν.

Puisque l'accusateur, en utilisant le déroulement des faits comme des signes, semble exercer une contrainte sur le juge et le persuader que c'est à cause de ce pour quoi il est appréhendé que l'accusé a agi, il faut que l'accusé combatte cela et affirme que ce n'est pas pour la faute qu'on lui impute qu'il a fait cela, dit cela, ou subi tel état : c'est là la transposition de la cause, que les Hermagoréens nomment 'couleur' et qui est la réfutation du déroulement des faits, une réfutation [réalisée] au moyen d'une antithèse, et elle prendra la forme soit d'une compensation, soit d'un report <d'accusation>, soit d'une contre-accusation, soit d'une excuse. Elle prendra la forme d'une compensation si nous mettons en avant quelque avantage, par exemple 'j'accueille les bannis, pour éviter que le besoin ne les pousse à voler ou comploter'. Et, de la même façon, les arguments suivants prennent la forme d'une compensation : quand par exemple, possédant des armes, on est accusé de convoiter la tyrannie ; on dira en effet : 'je les tiens en réserve pour la cité au cas où il deviendrait nécessaire que j'apporte une contribution'. <...> Prend la forme de l'excuse tout ce qui se fait par ignorance ou sous l'emprise de la boisson, par exemple un homme jeune et riche a juré, au cours d'un banquet, qu'il deviendrait tyran ; il dira en effet que, au milieu de la bonne chère et de la boisson, personne ne se met en peine de ce qu'il dit. Et à partir de l'âge : c'est en effet le propre des jeunes gens que de menacer les tyrans et de se vanter de la sorte. La transposition <de la cause> se réalise aussi à partir de la pitié, comme dans le cas de celui qui enterre le corps d'un homme qui vient d'être égorgé : 'je l'enterrais par pitié'. Pour l'essentiel la différence entre les couleurs est double : les unes, nous les trouvons données dans l'hypothèse, les autres, nous les trouvons en dehors [de l'hypothèse] et les fournissons nous-mêmes. Ainsi, l'hypothèse elle-même fournit [une couleur], par exemple dans le cas d'un homme qui a légué un talent à la femme d'un autre en disant 'je le lui lègue en raison de sa chasteté', et où la femme est ensuite accusée d'adultère. Ici la couleur se trouve en effet dans la question : la récompense a été donnée à cause de sa chasteté. [La couleur est] en dehors de l'hypothèse quand nous cherchons et trouvons nous-mêmes la couleur, par exemple : un homme riche fixe son regard sur l'acropole<sup>53</sup> ; il dira qu'il éprouvait de la pitié pour les victimes de la tyrannie. Sur la question du nombre des couleurs — faut-il employer plusieurs couleurs, ou une seule, doivent-elles être incohérentes ou concordantes ? — , on a déjà parlé<sup>54</sup>. L'accusateur repousse la couleur de l'accusé en niant ou demandant le conséquent ; par exemple, Périclès est accusé à Mégare à cause de son décret — il vient d'être conduit chez eux. Il dira en effet 'c'est pour vous que j'ai agi ainsi. Alors que les Athéniens s'apprêtaient à marcher contre vous, j'ai, par ce décret, mis un terme à leur colère'. L'opposant repoussera [la couleur] en demandant le conséquent, disant : 'Tu aurais dû alors l'abroger après'. La conclusion de cela s'obtient en niant le conséquent : 'or tu ne l'as pas abrogé ; donc ce n'est pas pour le bien des Mégariens que tu as proposé ce décret'. Quand on demande le conséquent, on place en premier l'affirmation, puis la négation. Dans la négation [du conséquent] on fit l'inverse, comme ceci : on [la] met en premier et on la confirme par l'affirmation, par exemple : 'tu agissais alors pour notre bien ; il ne fallait pas continuer à faire graver la tablette, ni résister aux Lacédémoniens quand ils demandaient l'abrogation du décret. Or c'est ce que tu as fait, et tu leur as résisté, donc ce n'est pas par bienveillance pour les Mégariens que tu as agi ainsi'. Il en va de même dans le cas de celui qui a nourri les bannis ; il dira : 'j'ai agi pour le bien de la cité, afin que le manque de ressources ne les fasse pas comploter contre la cité' ; on le réfutera en disant : 'quand la cité souffrait de disette, il fallait t'employer à trouver de la nourriture ou apporter de l'argent à la cité, qui en avait besoin ; mais tu n'as pas prodigué ces faveurs, ce n'est donc pas par bienveillance que tu as agi'. On part, là encore, de l'affirmation suivie de la négation. Ou encore : 'mais je les ai nourris par pitié' ; on réfutera cela en disant : 'il fallait agir ainsi envers tes proches et ceux qui sont de ta famille, envers tes concitoyens malheureux, et non envers les plus méchants', ce qui s'obtient à partir de la demande du conséquent. Et Démosthène dans *L'ambassade infidèle*, quand Eschine dit, en parlant des Phocidiens, qu'il a été trompé, vois comment il repousse la couleur : 'il fallait donc haïr celui qui t'a trompé, mais tu ne le hais pas, donc tu n'as pas été trompé'. [On obtient] ainsi, à partir de la négation : 'il ne fallait pas négliger tes proches, ni être agressif ou indifférent à l'égard des autres, et tu es violent envers tes concitoyens, et indifférent à l'égard de tes proches ; donc tu nourris ceux-là ni par souci de la cité, ni par pitié'. Et Démosthène, à partir de la négation : 'je n'entends aucune de ces paroles, ni vous non plus'. Il faut supprimer les couleurs également dès le prologue, ce que Démosthène avait justement coutume de faire dans le cas des antithèses, quand il réfutait à l'avance les antithèses, avant qu'elles ne soient présentées. L'élimination des causes permet aussi de rejeter les couleurs. En effet, nous supprimons d'abord toutes les autres pour enfermer notre contradicteur dans une seule, comme par exemple dans le

<sup>53</sup> En pleurant (Hermogène le précise en De stat. 3,19). L'exemple est supposé connu.

<sup>54</sup> Cette remarque n'est pas de Porphyre, mais du compilateur (cf. RGW 4,385,24 ; 389,6 ; 395,15).

cas de la femme accusée d'adultère parce qu'elle pleurait la nuit ; l'accusateur dira : 'ton père n'est pas mort, ni ton frère, ni tes enfants' ; c'est ce qu'employait Démosthène quand il disait : 'si tu montres quelque naïveté ou ignorance'<sup>55</sup>.

## SIGLA

**Py** — Paris. gr. 2923. Parchemin, X—XI<sup>e</sup> s., 285x220 mm, 279 fol., mutilé du début (fol. 1 recopié au XV<sup>e</sup> s.) et de la fin<sup>56</sup>. Ce manuscrit contient :

- 1) fol. 1r–12r : Anonyme, Συναγωγή (p.c.s.l. είσαγ- a.c.) σχολίων ἐκ διαφόρων τεχνογράφων [εις] (delevi) τὰ προλεγόμενα τῆς ἐρμογένους ῥητορικῆς (RGW 4,1–38 ; éd. H. Rabe, PS 17,258–296)
- 2) fol. 12v–277v : Hermogène, *De statibus*, chap. 1–11
- 3) fol. 12v–278v : Anépigraphe, Scolies au *De statibus* (RGW 4,39–845,17)

Frédérique Woerther  
CNRS, UPR 76, Centre Jean Pépin  
7, rue Guy Môquet  
BP n°8  
94801 Villejuif, France

woerther@vjf.cnrs.fr

---

<sup>55</sup> Voici les différentes articulations repérées dans cette glose par M. Heath (voir note 2) 158–160. Il apparaît très clairement que le commentateur ne suit pas le texte du *De statibus*, mais organise son propos de manière plus personnelle. 1° Porphyre rappelle, conformément à ce que l'on trouve dans le *De stat.*, les éléments suivants : dans une conjecture, l'accusation traite les faits comme des signes pour persuader de la culpabilité de l'accusé ; la transposition de la cause (ἡ μετάθεσις τῆς αἰτίας) consistera, pour l'accusé, à répondre en proposant une autre explication en affirmant que « ce n'est pas pour la faute qu'on lui impute qu'il a fait cela, dit cela, ou subi tel état ». En classant les faits en actes, paroles et états, Porphyre suit Hermogène — et c'est peut-être, ajoute M. Heath, quelque chose qu'Hermogène avait en commun avec Minucianus. Porphyre remarque que les Hermagoréens appellent cette transposition de la cause « couleur ». 2° Porphyre développe un exposé très différent de celui d'Hermogène : il fonde en effet, dans un deuxième temps que D. Matthes a inclus dans IB14a, la transposition de la cause sur les quatre espèces d'antithèses — compensation, report d'accusation, contre-accusation et excuse — et illustre la transposition fondée sur la compensation et la transposition fondée sur l'excuse. L'absence d'exemples pour les deux autres espèces de transposition a suggéré à M. Heath une lacune avant συγγνωμονικά, conservée dans cette édition du texte. D'après M. Heath, Porphyre subit l'influence de Minucianus dans l'ordre des antithèses et quand il inclut l'âge dans le recours à l'excuse. 3° Porphyre note ensuite que certaines couleurs — il utilise ici, comme dans le reste de son commentaire, le terme de « couleur », absent chez Hermogène et dont il attribue l'emploi aux Hermagoréens — proviennent de l'hypothèse elle-même (par exemple, dans le cas de l'homme qui lègue un talent à la femme d'un autre, en expliquant que c'est parce qu'elle est chaste, et que la femme est accusée d'adultère : le cadeau a été donné en raison de la chasteté de la femme), tandis que d'autres se trouvent en dehors de l'hypothèse (c'est le cas de l'homme qui ne détache pas ses regards de l'acropole, qui dira qu'il prenait en pitié les victimes de la tyrannie). 4° Porphyre renvoie, sur la question du nombre des couleurs — faut-il en employer plusieurs ou une seule ? doivent-elles être incohérentes ou concordantes ? — à une discussion antérieure. C'est le point qu'Hermogène traite dans le passage du *De statibus* mentionné plus haut (Hermogène, *De statibus* (éd. M. Patillon), 3,20–21, p. 27–28). 5° L'accusateur a plusieurs moyens à sa disposition pour réfuter une couleur. Il peut tout d'abord nier ou demander le conséquent. L'accusateur demande le conséquent, en posant le conséquent de l'explication proposée par l'accusé et en montrant que ce conséquent n'est pas réalisé : on pose d'abord positivement (si ce qu'il dit est vrai, *x* serait vrai), puis négativement le conséquent (or *x* n'est pas vrai), avant de tirer la conclusion voulue (donc son explication est fautive). En niant le conséquent, l'accusateur nie d'abord le conséquent (si ce qu'il dit était vrai, *x* serait faux), avant de montrer qu'il doit être réalisé (or *x* est vrai, donc son explication doit être fautive). Porphyre illustre ces deux procédés par des exemples, tirés notamment de Démosthène. 6° On peut réfuter les couleurs en les éliminant dès le prologue, ce que Démosthène avait coutume de faire dans le cas des antithèses. 7° Une autre technique consiste enfin à éliminer progressivement toutes les causes : l'explication de l'accusateur apparaîtra alors comme la seule interprétation possible des faits.

<sup>56</sup> Cf. M. Patillon, *Corpus Rhetoricum I* (Paris 2008) xL.